

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2025**

Délibération n° 2025-03-34

Date de la convocation : 17 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de procurations : **5**
Votes : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-trois mai deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, LESCOANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à SEUX Christian
TEYSSIER Michel, procuration à THOUMY Denis
CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal
EBOLI Laure, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250523-2025-03-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Absent excusé : SANTIAGO François

Secrétaire :

BESSON Hélène

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal le projet de Décision Modificative n°1 du budget principal.

Section	Sens	Chap.	Article	Crédits supplémentaires à voter	
				Recettes	Dépenses
Investissement	Recettes	041	238 – 2309	+ 16 000 €	
Investissement	Dépenses	041	2138 – 2309		+ 16 000 €
			TOTAUX	+ 16 000 €	+ 16 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette proposition de Décision Modificative n°1 du budget principal 2025.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 23 mai 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Hélène BESSON